



Achat d'un terrain à prix bas

Par SylvainGr

Bonjour,

La commune, pour attirer de gens, sur un territoire à redynamiser, est prête à vendre un terrain pour 50 000 euros, alors qu'il a une valeur vénale de 150 000-180 000 euros. Ainsi, il a été mentionné que l'acheteur ne pourra le vendre pendant 10 ans, mais s'ils décident de le faire, la commune pourra le racheter en priorité au prix de vente initialement convenu. Par ailleurs, il y a une obligation de construire une maison sur ce terrain.

Je veux juste savoir avant l'achat s'il peut exister un prix tellement bas ? Est-ce que ce n'est pas un prix vil ou lésionnaire